



Extrait du reg

Envoyé en préfecture le 04/02/2026  
Reçu en préfecture le 04/02/2026  
Publié le 06/02/2026 SLO  
ID : 064-216401471-20260202-02022026DCM04-DE

## Du Conseil Municipal

Séance du 02 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23  
Nombre de conseillers présents : 20  
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 2

Convocation adressée le 29/01/2026  
Affichée le 29/01/2026

L'an deux mille vingt-six et le deux du mois de février à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de séance, en session ordinaire, sous la présidence de Pascal JOCOU.

**Présents** : Murielle BARCOS, Benoît BROUCARET, Christine CHEVERRY PALUAT, Alain ÇUBURU, Mikaël DACHARY, Marie DASSÉ, Carole DAVID, Sylvie DUBREUIL ELISSALDE, David ETCHECHURY, Fabienne ETCHEGARAY, Eric HIRIART URRUTY, Alain ITHURBIDE, Pascal JOCOU, Maria JULLIAN, David LARREGUY, Patricia LARRONDE, Pierre OLÇOMENDY, Jorge RAMIREZ, Christophe SAINT-PIERRE, Stéphanie SIBERCHICOT.

**Absents ou excusés** : Vanessa BEAU (procuration à Mikael DACHARY), Fabienne SALLABERRY (procuration à S. SIBERCHICOT), Véronique SANCHEZ.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : Stéphanie SIBERCHICOT

### **DCM 04 : Modification du régime indemnitaire relatif aux fonctions, aux sujétions, à l'expertise et à l'expérience professionnelle (RIFSEEP) mis en place pour les agents communaux.**

Mr. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de modifier la délibération initiale en date du 28 août 2023, modifiée par la délibération en date du 14/04/2025 relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Dans le cadre d'une réorganisation interne de la direction suite à un prochain départ à la retraite, il a été créé l'emploi de Responsable Urbanisme-Voirie et Administratif. Il en découle une étude des plafonds mentionnés pour avoir une harmonisation et une cohérence des montants entres les différentes filières. Ainsi il convient de modifier la délibération en ce sens :

#### **4 – LES MONTANTS**

Les montants figurant dans les tableaux ci-dessous correspondent au montant brut annuel pour un agent à temps complet.

Compte tenu des effectifs employés par la collectivité, les montants retenus pour chaque groupe de fonction seront compris entre 0 et le montant maximum figurant dans chaque tableau ci-dessous :

##### **Filière administrative**

- Rédacteurs territoriaux (catégorie B)

Envoyé en préfecture le 04/02/2026

Reçu en préfecture le 04/02/2026

Publié le

ID : 064-216401471-20260202-02022026DCM04-DE

Groupe	Emplois	IFSE - Montant maximum annuel	Montant maximal annuel	Montant annuel
Groupe 1	Secrétaire administrative référente urbanisme, Responsable des Ressources Humaines, Responsable Urbanisme- Voirie et Administratif	3 500 €	750 €	4 250€

### Filière technique

- Agent de maîtrise (catégorie C)

Groupe	Emplois	IFSE - Montant maximum annuel	CIA – Montant maximal annuel	Montant maximum annuel
Groupe 1	Responsable services techniques, responsable service restauration	3 200 €	650 €	3 850 €
Groupe 2	Référent service espaces verts	2 200 €	550 €	2 750 €

Le Conseil Municipal ayant entendu le Maire dans ses explications, après avis favorable du Comité Technique Paritaire Intercommunal en date du 11 décembre 2025 et en avoir délibéré, décide à la majorité :

Pour : 18

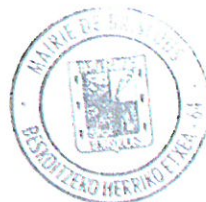
Contre: 4 (C. CHEVERRY PALUAT, D. ETCHECHURY, F. ETCHEGARAY, D. LARREGUY)

de modifier la délibération en date du 14/04/2025 en :

- **RAJOUTANT** l'emploi de Responsable Urbanisme-Voirie et Administratif ET **MODIFIANT** les montants perçus concernant dans le groupe 1 des Rédacteurs (catégorie B)
- **MODIFIANT** les montants perçus du groupe 1 des Agents de Maîtrise (catégorie C)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.



Le Maire,  
Pascal JOCOU